à la besogne de bonne grâce, mais à l'approche du coup de six heures, ils commencèrent à jeter des coups d'œil vers l'horloge... excepté un : celui-là eut la position ; il est maintenant à la tête de l'établissement et commande à trente mille ouvriers... Il y a dix-huit ans, j'ai connu un gamin de quinze ans qui portait à boire aux ouvriers ; il s'en acquittait si bien, et son eau était toujours si fraîche, que les ouvriers le remarquèrent ; on le promut garçon de bureau ; il montra le même zèle. Il est maintenant président de la Société Carnegie, à la tête de 60,000 ouvriers. » On m'a parlé ce soir d'un jeune garçon qui venait de quitter une banque parce qu'on ne l'y augmentait pas assez vite ; eh bien ! j'étais hier dans le bureau de son patron, quand un petit crieur de journaux apporta le journal du soir : « Voilà un gamin, me dit le banquier, qui tous les jours depuis un an m'a remis le journal à quatre heures sonnantes, sans que je lui donne jamais plus que son sou ; on fera quelque chose de lui, et je vais lui donner une place dans ma banque. Avec le temps, je vous prédis qu'il arrivera à la tête de la banque. »

M. Carnegie remarque comme M. Schwab qu'en fait, parmi les présidents de banques et les directeurs d'industries, il y en a peu qui aient fait des études avancées. « Ne craignez pas, dit-il, la rivalité des fils de riches. Attention au gamin qui est forcé de se plonger dans la besogne au sortir de l'école primaire et qui commence par balayer le bureau. Ayez les yeux sur lui : c'est lui, d'avance, le gagnant de la course. » « De quatorze à quinze ans, dit-il encore, voilà les meilleures années pour apprendre », pendant que l'étudiant recueille les bribes d'un passé lointain, le futur capitaine d'industrie est feu et flamme à l'école de l'expérience, en train d'acquérir les connaissances dont il aura besoin pour son triomphe futur. »

Mais de ce que les chefs d'industrie du passé n'ont pas eu de diplômes, s'ensuit-il que ceux de l'avenir n'en auront pas ? La confiance de M. Carnegie dans les petits balayeurs ne l'empêche pas de multiplier les ingénieurs diplômés, en donnant 50 millions pour des bourses d'universités. Il a été le premier à employer un chimiste dans les hauts fourneaux d'Amérique, et il a dû le faire venir d'Allemagne. « Nous n'en sommes plus là, disait-il un jour, et les écoles spéciales des Etats-Unis forment une classe de jeunes gens qui n'a pas sa pareille dans le monde. » Le petit télégraphiste enrichi qu'est M. Carnegie se vante d'avoir lui-même hâté le règne des hommes de science.

En promettant l'empire de l'industrie à l'apprenti et en le promettant au savant, M. Carnegie ne se contredit pas. Le type d'homme d'affaires qu'il rêve et qui sera le type de l'avenir, c'est *l'ouvrier-étudiant* ou *l'étudiant-ouvrier*, c'est le jeune homme qui unit le sens pratique de l'artisan et le sens calculateur du savant, la patience du manœuvre et la vivacité de l'homme instruit.

Le « gamin de l'école primaire », « feu et flamme aux affaires dès quinze ans », « balayeur de bureau » s'il le faut — et le chimiste diplômé, à la mode d'Allemagne — les deux ne font plus qu'un : c'est le futur « capitaine d'industrie ».

M. Carnegie, en citant trois chefs d'usine qui ont passé par l'université, remarque que tous trois, entre l'âge de dix ans et l'âge de vingt ans, ont interrompu leurs études pour entrer dans un bureau ou un atelier. L'alternance du travail scolaire et du travail pratique, voilà la condition du succès.

Le ministère du commerce français a envoyé une mission aux Etats-Unis pour découvrir dans les programmes ou les travaux des écoles spéciales le secret de l'esprit pratique de leurs diplômés. Mais la cause n'en est pas dans l'enseignement des maîtres, elle est dans le caractère des élèves. Elle n'est pas dans un entraînement collectif, elle est dans leurs tempéraments individuels. Ce n'est pas à l'Ecole des mines ou des arts et manufactures qu'on glisse en eux le tour d'esprit pratique : ils l'ont acquis avant d'y arriver.

Les jeunes gens qui passent tour à tour de la maison d'affaires à l'Université et de l'Université à la maison d'affaires se divisent en deux classes : les *employés-étudiants* et les *étudiants-employés*. Les uns naissent employés et ont l'énergie de se faire étudiants. Les autres naissent étudiants et ont le courage de se faire employés. Les uns sont innombrables, et les autres nombreux. Les uns sont la foule, les autres ne sont pas l'exception. L'année dernière, deux étudiants de Yale, deux compagnons de chambre, se sont faits conducteurs de tramways pendant les vacances : l'un avait besoin de son salaire pour vivre, l'autre était le fils du président de la Compagnie des tramways. Le fils du peuple et le fils du riche restaient camarades de labeur comme ils avaient été camarades d'études.

Ces manœuvres diplômés forment la classe dont M. Carnegie a dit qu'elle n'avait pas sa pareille dans le monde. « Je viens d'avoir à dîner, racontait-il un jour, plusieurs Anglais qui se sont fait un nom dans l'industrie du fer et de l'acier ; un d'eux m'a dit, en se levant pour boire à ma santé : « M. Carnegie, ce ne sont pas vos mines et vos usines qui m'ont le plus frappé, c'est la classe des jeunes gens que vous avez dans l'industrie du fer ; elle n'a pas d'équivalent en Angleterre. »

La classe des ouvriers-étudiants *ne suffirait pas* à la demande si elle ne se recrutait que parmi les riches qui se sont soumis à la discipline des pauvres. Elle s'alimente par la poussée en masse des gens d'en bas vers les écoles d'en haut. Il n'y a pas un terrassier et pas un émigrant aux Etats-Unis qui ne rêve pour son fils et dont le fils ne rêve un diplôme d'université.

L'enseignement primaire est obligatoire ; l'enseignement secondaire, *gratuit* et *nocturne* pour les artisans : il y a *des lycées de nuit*, « night high schools ». L'enseignement supérieur est multiforme, accessible par des examens élastiques, qui varient à l'infini selon les universités ; il n'y a pas de degré dans l'enseignement où un jeune homme à l'instruction fragmentaire rencontre une barrière infranchissable. Un chaos d'institutions soulève insensiblement, précocement ou tardivement, jusqu'aux universités, la jeunesse qui a travaillé de ses mains.

A l'inverse de l'usage français, c'est l'enseignement secondaire qui est gratuit, et le supérieur qui est payant. A l'âge d'entrer à l'Université, et il n'y a pas d'âge limite, l'Américain pauvre a économisé ses frais d'études, ou il est à même de les gagner en même temps qu'il étudie : dans une Université comme Yale, un tiers des étudiants gagnent leur vie.

L'élasticité de programmes et le libéralisme de mœurs qui permettent aux pauvres d'ajouter à leur éducation par les choses une éducation par les livres, qui fait d'eux les égaux — donc, les supérieurs — des riches, voilà le secret du génie pratique dans l'élite de la jeunesse américaine. La cause n'en est pas dans les subtilités d'un programme ou dans les raffinements d'un laboratoire ; elle est dans les mœurs de la démocratie. — *Henry Bargy*.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Les Boers en Europe

Le général Delarey a passé quelques heures à Bruxelles où un rédacteur du *Petit Bleu* l'a interviewé. Il a répété — ce que nous avons déjà annoncé — que le général Botha et lui avaient définitivement résolu d'interrompre leur tournée en Europe et de retourner dans l'Afrique du Sud, afin de s'y trouver en même temps que M. Chamberlain, où ils s'efforceront de mettre sous ses yeux, dans toute leur vérité et leur horreur, les souffrances infinies de leur peuple.

On a fait courir le bruit qu'après la visite de M. Chamberlain dans l'Afrique du Sud des généraux boers reviendraient en Europe et en Amérique. Le général Delarey a déclaré ce bruit inexact.

Quant au général Botha, il est assez sérieusement indisposé à Londres des suites d'un mal contracté pendant la guerre et qui s'est réveillé subitement. Il compte bien, toutefois, être remis assez à temps pour n'avoir rien à changer au programme de son retour en Afrique.

Le général De Wet est arrivé à Capetown à bord du *Saxon*.

Affaires de Chine

Le fonctionnaire responsable du meurtre de deux missionnaires anglais dans le Hou-Nan, a été exécuté le 17 novembre à Tchang-Cha, capitale de la province, en face d'un représentant consulaire britannique.

On annonce qu'un contrat relatif à la construction de la ligne du Chan-Si est à la veille d'être signé entre la Banque russo-chinoise et le gouvernement chinois. La nouvelle ligne doit partir de Tcheng-Ting-Fou sur la ligne Hankéou-Pékin et aboutir à Taï-Yuen-Fou, capitale du Chan-Si. C'est l'amorce de la future grande ligne de pénétration vers l'intérieur par le Chan-Si et Chen-Si. Nous avons dit, jadis, avec détails, ce que peut être et ce que peut devenir cette grande ligne.

Alsace-Lorraine

M. Riegert, Allemand, déjà maire de Colmar antérieurement aux dernières élections municipales, est de nouveau investi des fonctions rétribuées de maire de Colmar par décret du statthalter.

On nous écrit d'Alsace qu'une rencontre entre deux braconniers et un garde forestier, accompagné d'un garde-chasse de M. de Schlumberger, a eu lieu hier matin, à trois heures, près de Bollwiller, canton de Soultz. Les gardes, ayant vu s'éloigner deux hommes et leur ayant en vain intimé l'ordre de s'arrêter, lancèrent leurs chiens contre eux ; les braconniers ayant répondu par des coups de fusil, les gardes firent à leur tour usage de leurs armes et tuèrent un des deux braconniers, le fossoyeur de Staffelfelden, père de quatre enfants. L'autre braconnier, frère du mort, fut blessé et transporté à l'hôpital.

M. Kohler-Dietz, photographe, vient de mourir à Mulhouse à l'âge de soixante-sept ans. Depuis les dernières élections, M. Kohler appartenait, comme membre du parti démocratique, au conseil municipal de Mulhouse ; il était proposé comme adjoint et n'attendait que sa ratification. Par suite de sa mort, le parti démocratique est réduit à 16 voix, tandis que les socialistes en comptent 18. Cette situation augmente encore les chances de M. Emmel, proposé par les socialistes comme candidat à la Délégation d'Alsace-Lorraine contre M. Henri Wallach, du parti démocratique.

Allemagne

Tandis que les pourparlers entre M. de Bulow et les députés de la majorité continuent, la droite ainsi que le parti catholique ont résolu d'accélérer la discussion du tarif douanier ; à partir de jeudi, la majorité sera à son poste et restera rassemblée jusqu'aux vacances de Noël. Au lieu de discuter chaque paragraphe, on groupera les dix-neuf chapitres du tarif. Cela n'empêchera pas que les scrutins sur les paragraphes absorberont environ quatre-vingt-dix heures. Mais la majorité est persuadée qu'avec le vote au moyen de bulletins on terminera la discussion avant le 31 décembre.

La troisième lecture aurait lieu après Pâques, avant l'expiration de la législature.

Les couleurs tricolores françaises, si sévèrement proscrites en Alsace-Lorraine, viennent d'acquérir droit de cité au Reichstag allemand.

Sur la proposition du député Aichbichler (du centre), en effet, le vote nominal au Reichstag s'effectuera, à partir de ce jour, au moyen de cartes de vote, qui seront bleues pour un « non », blanches pour un « oui » et rouges pour l'abstention.

Et, de ce fait, les députés alsaciens-lorrains se serviront dorénavant, pour exprimer leur opinion, de cartes de vote aux couleurs françaises, sans risquer même d'entrer en conflit avec le procureur impérial.

Autriche-Hongrie

MM. Eustache Neuberg, ingénieur, et Charles Gros, docteur en droit, sont élus vice-présidents du conseil municipal de Prague. Ils furent délégués des Tchèques à Paris pour le centenaire de Victor Hugo.

Angleterre

M. William Duffy, membre irlandais du Parlement, a été condamné hier à trois mois de prison, à Mount-Belley (Irlande), en vertu de la loi de coercition. Il s'est défendu lui-même et a déclaré n'avoir aucun respect pour la cour, ni pour aucune des sentences qu'elle pouvait rendre.

On sait que l'Angleterre, outre celle du Somaliland, a sur les bras, en ce moment, une petite guerre contre les Ouaziris. Cette tribu de la frontière afghane offre une vive résistance. Il faut compter, pour la réduire, sur le temps et l'argent plutôt que sur la force des armes. On mande de Gumatti qu'un colonel anglais, commandant une des quatre colonnes dirigées contre les Ouaziris, vient d'être grièvement blessé. Des renforts sont demandés avec instance. L'officier politique, demeuré au point de départ de la colonne, a promis d'envoyer toutes les troupes disponibles.

De notre correspondant de Londres :

A l'issue de la « conférence chrétienne » où M. Paul Sabatier avait parlé sur saint François d'Assise, tandis qu'un capucin traitait, du point de vue catholique, un autre sujet, et que le doyen Freemantle, de Ripon, recevait une ovation en réponse aux accusations d'hérésie dont il a été l'objet, l'un des plus fameux prédicateurs du nonconformisme anglais, le révérend Hugh Price Hughes a été pris de syncope et est mort en arrivant chez lui. Ne fût-ce que comme type, il méritait mieux qu'une simple mention.

Il étudiait le droit à Londres quand, un jour, son père reçut de lui la courte lettre que voici : « Mon cher père, je crois que je suis né pour être ministre wesleyen ; votre fils affectionné. » A quoi le père répondit : « Mon cher garçon, j'aimerais mieux vous voir ministre wesleyen que lord chancelier. » Ainsi fut décidée sa carrière.

Son éloquence était persuasive à un rare degré : les quêtes auxquelles il présidait avaient un succès inouï. Jamais, sans son aide, les Wesleyens n'auraient réussi à lever le fonds de 25 millions qu'ils ont consacré à leurs missions pour célébrer l'ouverture du nouveau siècle. Un soir, comme il prêchait au Saint-James Hall, il y a quelques années, la femme d'un ancien ambassadeur d'Autriche en Russie fut émue au point de jeter sur le plat des quêteurs tous les bijoux qu'elle avait sur elle. En une autre occasion il recueillit, à Oxford, 100,000 francs de souscriptions à la fin d'un déjeuner.

On s'imagine s'il était recherché !

S'il ne se fût pas distingué par d'autres dons que celui de bien mendier, il est certain cependant que sa popularité n'eût pas été si grande. Mais c'était un grand orateur, parce que c'était avant tout un orateur convaincu.

Belgique

L'Express, de Liège annonce une découverte intéressante communiquée à la Société géologique de Belgique : au cours des sondages pratiqués dans le Limbourg et la Campine un gisement de sel gemme aurait été trouvé à Beeringen à une profondeur de 950 mètres.

Italie

Un fait nouveau s'est produit après la clôture de l'instruction du procès de Bologne. *L'Avenire d'Italia*, qui a fait campagne contre la famille du professeur Murri, dénonce un nouveau complice de Tullio Murri, dont les blessures, suivant *l'Avenire*, auraient été arrangées par une main experte, et non pas reçues dans la lutte avec le comte Bonmartini. Ce complice serait le véritable auteur du crime. Le magistrat a rouvert l'instruction du procès pour faire des recherches à ce sujet.

Russie

On télégraphie de Livadia à l'agence *Paris-Nouvelles* que le duc des Abruzzes est attendu à Livadia. Pendant son séjour, il règlera directement avec le tsar les détails du voyage de l'empereur de Russie à Rome, qui n'aura dans tous les cas pas lieu avant le mois d'avril prochain.

Grèce

Il est maintenant avéré que le coffre-fort enlevé de la *Loreley*, retrouvé plus tard intact, contenait des documents diplomatiques appartenant à l'ambassade allemande de Constantinople.

La presse d'Athènes proteste contre le commandant de la *Loreley* auquel des paroles outrageantes pour les Grecs ont été attribuées.

La légation d'Allemagne à Athènes a fait déclarer que ces paroles ont été rapportées d'une façon inexacte.

Egypte

Nous avons annoncé, dans le *Petit Temps*, qu'une explosion survenue hier, a détruit quelques bâtiments de la citadelle du Caire, et coûté la vie à dix-huit soldats égyptiens. On ne sait comment l'explosion s'est produite, mais, dans les bâtiments où elle a eu lieu, se trouvait emmagasinée une certaine quantité de nitro-glycérine.

La citadelle se trouve à l'extrémité sud du Caire, juste au bord du désert qui, de toutes parts, commence aux confins de la ville. Au sud, le désert se confond avec la montagne du Mokattam dont la citadelle occupe le dernier éperon, dominant ainsi la ville de ses murailles crénelées et de la double flèche de ses minarets. C'est un vaste ensemble de bâtiments. L'enceinte et la mosquée paraissent seuls au dehors. Il y a là des casernes et des poudrières. On traverse la citadelle journellement pour se rendre au Mokattam.

L'immense place située devant cet édifice et où se font les exécutions publiques ainsi que le départ du Tapis sacré, la grande rue Méhémet-Ali qui y aboutit à travers un quartier purement indigène, les mille et une ruelles grouillantes qui entourent les belles mosquées voisines, ont dû être mises en rumeur par cette formidable détonation. Le quartier européen, situé tout à fait à l'ouest de la ville, n'en pouvait aucunement ressentir les effets. Il n'aura souffert que du bruit.

Afrique centrale

L'organe officiel colonial *Kolonialblatt* publie le rapport du colonel Pavel au sujet de son expédition de Garua, sur la Benoué, vers le lac Tchad.

A Garua, dernière étape avant Dikoa, le colonel vit venir à sa rencontre le commandant français Dangeville qui expliqua à celui-ci pourquoi il se trouvait en territoire allemand avec ses spahis. Les rapports entre le commandant français et le colonel allemand furent très cordiaux ; à la fin du mois d'avril, le commandant Dangeville quitta Dikoa avec ses troupes et retourna à Fort-Lamy.

Etats-Unis

Un pointage des votes exprimés dans les dernières élections générales aux Etats-Unis révèle une augmentation considérable des voix socialistes.

Aux élections de 1896, on n'en comptait que 36,000 ; en 1900, elles s'élevaient à 126,000 ; actuellement on chiffre à environ 500,000.

Dans l'Est et dans l'Ouest notamment, la progression est frappante et l'on prévoit qu'aux élections présidentielles de 1904 le vote socialiste figurera comme un facteur politique d'une certaine importance.

Hier a été posée à New-York, par M. Cambon, ambassadeur de France, la première pierre du nouvel hôpital français.

Deux secousses de tremblement de terre ont été ressenties lundi soir à Salt-Lake-City. On a signalé aussi des secousses sur plusieurs points du sud de l'Utah.

Antilles

Le Colonial-Office publie le rapport du gouverneur de Saint-Vincent sur les éruptions de la Soufrière.

Le rapport dit que, lors de la dernière éruption, celle du 15 octobre, les détonations et les grondements se produisirent avec plus d'intensité que dans les éruptions antérieures. La zone de sécurité pour les bâtiments, les cultures, etc., diminue graduellement d'étendue. Il y a lieu d'examiner sérieusement si George-Town, actuellement désert, ne doit pas être abandonné complètement ; aucune partie de l'île ne peut être considérée avec confiance comme en dehors des atteintes du terrible volcan.

Colombie

Le délai imparti aux révolutionnaires pour se rendre en bénéficiant de l'amnistie est expiré. Une conférence entre le général en chef des insurgés Herrera et les délégués du gouvernement aura lieu à bord du cuirassé américain *Wisconsin*.

Les hostilités continuent dans l'isthme. La canonnière gouvernementale *Bogota* et son équipage ont été coulés dans un récent combat à Aguadulce.

La sentence de mort contre le général insurgé Uribe n'a pas été exécutée de crainte de représailles de la part du général Herrera, qui a parmi ses prisonniers quatorze généraux du gouvernement.

Brésil

Le départ de Rio-Janeiro de l'ex-président Campos Salles, qui a remis le pouvoir samedi à son successeur, a été l'occasion de manifestations tumultueuses.

La foule l'a conspué et a brisé les vitres de plusieurs bureaux de journaux. La troupe a dû charger. Il y a eu un mort et plusieurs blessés, et de nombreuses arrestations ont été opérées.

La politique de l'ex-président tendant à la restauration des finances et du crédit extérieur n'a pas été sans lui valoir une certaine impopularité. Il a fallu, dans ces dernières années, pour équilibrer le budget et assurer le service intégral de la dette, créer des impôts assez lourds.

On n'a pas pardonné non plus, dans certains milieux, à M. Campos Salles d'avoir résisté aux sollicitations des producteurs de café et de sucre, qui prétendaient que le Trésor leur vînt en aide en raison de la crise économique déterminée par la baisse de leurs produits.

Enfin, on a reproché à la précédente administration la facilité avec laquelle elle s'est prêtée à l'occupation par la Bolivie du territoire d'Acre, occupation qui a suscité des questions délicates.

Sans doute, en reconnaissant les droits de la Bolivie, le gouvernement de M. Campos Salles s'est conformé au principe du traité de 1867, mais on a objecté que, depuis trente ans, l'état de choses dans ce territoire avait été complètement modifié par l'établissement d'une population presque exclusivement brésilienne et comportait une tout autre solution qui aurait empêché les complications actuelles.

De cet ensemble de faits est résulté un mécontentement qui, exploité par l'opposition, explique la manifestation hostile de Rio contre le président sortant et sa politique. Le nouveau chef d'Etat, M. Rodrigues Alves, aura à tenir compte de ce sentiment, tout en poursuivant dans ses lignes générales, comme il l'a déclaré, la politique de son prédécesseur, malgré le danger d'impopularité qu'elle comporte.

AFFAIRES MILITAIRES

ARMÉE

LE MONUMENT D'ERCKMANN. — En raison de son état de santé, le général André a renoncé à se rendre à Lunéville le 23 du courant, avec M. Mougeot, pour présider l'inauguration du monument d'Erckmann.

On écrit de Lunéville qu'en conséquence le programme de cette journée, dont le caractère était plutôt militaire bien qu'il fût question de fêter un littérateur, va être modifié.

UN TERRITORIAL DE SOIXANTE-CINQ ANS. — Il y a actuellement à la 7e section des commis et ouvriers d'administration, à Belfort, un territorial âgé de soixante-cinq ans.

C'est le sergent Eugène Bourquard qui, après 42 ans de service, dont 17 comme concierge à la manutention du quai de Billy, a pris sa retraite il y a deux ans et s'est retiré à Vézelois, petite commune du territoire de Belfort, d'où il est originaire.

C'est en vertu de la disposition prescrivant que tout gradé reste pendant cinq ans à la disposition du ministre de la guerre que le sergent Bourquard a été appelé à faire une période de 13 jours.

Ce vieux brave, décoré de la Légion d'honneur et de la médaille militaire, se montre très fier de porter son uniforme et très heureux d'avoir été compris dans la classe de 1886 pour accomplir cette période ; il en est rajeuni de vingt-huit ans, dit-il, puisqu'il appartient, en réalité à la classe de 1858.

MARINE

LES RETARDS AU MINISTÈRE DE LA MARINE. — Les retards se multiplient de jour en jour au ministère de la marine.

On a fait remarquer, à propos de la consommation du vin dans la marine, que les délais apportés dans les achats de vin ont entraîné une importante augmentation de dépenses, étant donnée la plus-value de 8 francs environ qui s'est produite sur l'hectolitre de vin depuis la dernière récolte. C'est ainsi que, coup sur coup, les ports de Lorient et de Brest sont obligés d'ouvrir des adjudications pour fourniture de vin dans les conditions les plus mauvaises pour nos finances.

A Lorient, il ne restait plus de vin que pour quatre jours lorsque le ministre, après de multiples réclamations du port, s'est décidé à autoriser une adjudication. A Brest, l'autorisation d'achat est arrivée encore plus tard ; on avait déjà touché au stock de mobilisation. Voici ce que dit à ce sujet la *Dépêche de Brest* :

Il y a plusieurs mois, les services locaux envoyaient à M. Camille Pelletan le cahier des charges relatif aux fournitures de vin pour les besoins de la marine.

Les mois se passèrent et aucune réponse ne parvenait à Brest ; si bien que le vin manqua et que, se trouvant à court, l'administration locale dut entamer les stocks de mobilisation.

Devant les appels répétés des autorités locales, M. Camille Pelletan se décida enfin à donner des ordres et il fallut passer, de gré à gré, un marché fort onéreux pour 300,000 litres de vin.

L'adjudication, de ce fait, s'est trouvée supprimée.

Cette négligence n'existe pas seulement pour les marchés ou adjudications, les mouvements de personnel ne se font plus ; le *Journal officiel* nous révélait, il y a quelques jours, qu'un cuirassé est resté plus de trois mois sans commandant en second ; hier nous signalions que des vacances dans le cadre des ingénieurs hydrographes s'éternisent, et ces faits se renouvellent continuellement.

A la fin de septembre, les commissaires de 3e classe recevaient, après leur stage, un congé de quelques semaines précédant leur affectation à un port et leur désignation pour un service ; le congé se passe sans qu'ils aient reçu une nouvelle quelconque touchant leur situation, si bien qu'à son expiration ces officiers étaient dans l'impossibilité de faire constater leur rentrée de congé, leur affectation au port où ils devaient se présenter n'a été signée que le 6 novembre, alors que la durée du congé était dépassée de plusieurs jours.

On n'a pas avisé les familles des bourses accordées par le département de la marine, dans les lycées, aux fils d'officiers, de fonctionnaires ou d'agents de la marine. Voici un fait : un agent demande une bourse dans un lycée pour son fils qui a subi le concours et est dans les conditions voulues. Les pièces nécessaires à la demande sont remises à la préfecture maritime d'où elles sont transmises, dès le début de septembre, au ministère ; une commission, réunie à Paris, a soumis au ministre, dans le courant du mois, les propositions relatives aux bourses et, depuis, plus rien n'a été fait.

Si l'on doute de la continuité des retards on n'a qu'à suivre le *Journal officiel* ; hier matin encore il contient quatre décisions ministérielles, deux datées du 17 novembre : l'une accorde une prolongation de convalescence d'un mois à compter du 4 novembre, l'autre accorde également une prolongation de convalescence, mais de trois mois, à compter du *10 octobre*, et deux du 14 novembre accordant également des prolongations de convalescence à compter des 21 et 30 octobre.

Le capitaine de frégate Lefèvre est nommé sous-chef d'état-major, chef de la 1re section de l'état-major du 4e arrondissement maritime, à Rochefort.

LA GRÈVE GÉNÉRALE DES MINEURS

DANS LA LOIRE

Les mineurs du syndicat de Saint-Etienne se sont prononcés hier par voie de référendum sur le choix de M. Ballot-Beaupré, premier président de la Cour de cassation, comme tiers arbitre entre les mineurs et les compagnies de la Loire. 1,820 voix se sont prononcées pour M. Ballot-Beaupré, et 320 contre.

Les mineurs du syndicat de Grand-Croix ont repoussé le choix de M. Ballot-Beaupré à 800 voix environ de majorité.

A la Ricamarie on votera aujourd'hui.

La fédération des mineurs de la Loire ne sait encore si elle comptera les votes par syndicat ou par suffrages de mineurs.

A CARMAUX

La Compagnie de Carmaux a choisi Me Joseph Ménard, avocat à Paris, pour déterminer, de concert avec M. Viviani, ancien député socialiste, arbitre des grévistes, la formule précise sur laquelle doit porter l'arbitrage.

Les rentrées des mineurs dans les puits du bassin de Brassac et de Sainte-Florine ont été beaucoup plus nombreuses hier et plus calmes que la veille.

Voici dans quelles conditions M. Giraud, président du comité de la grève de Sainte-Florine, fut arrêté et relâché. Lundi matin, à six heures et demie, M. Giraud se trouvait à Gros-Ménil, voulant empêcher les mineurs de passer ; il bouscula les soldats et frappa même l'un d'eux. Ce dernier avait reçu la consigne de ne pas se servir de ses armes, il riposta donc par un coup de poing qui envoya M. Giraud rouler à terre. M. Giraud se releva, s'élança à nouveau sur le soldat. A ce moment, les gendarmes l'arrêtèrent. Le sous-préfet de Brioude fit remettre M. Giraud en liberté.

LE CENTENAIRE DE BALZAC

L'ami intime de Balzac : Laurent-Jan

On ne peut guère lire une page d'anecdotes sur Balzac sans voir aussitôt le nom de Laurent-Jan. Et c'est ce nom que l'on entend, quand les survivants de cette époque vous racontent leurs souvenirs sur le romancier. Léon Gozlan a écrit que Laurent-Jan était « le meilleur ami » de Balzac. Ces jours derniers, M. Philibert Audebrand me disait la même chose sous une autre forme : « Laurent-Jan, le « bras droit » de l'auteur de la *Comédie humaine*... »

D'après le témoignage des contemporains, il semble que jamais amis n'apparurent plus dissemblables. Au physique l'un — le Maître — avait la tête grosse, forte, avantagée d'une façon de crinière qu'il ramenait en arrière d'une main nerveuse. Large de poitrine et épais de ceinture, il semblait plutôt carré. Laurent-Jan, au contraire, était long et sec. « Je suis maigre et pauvre » aimait-il à répéter. Sa tête osseuse, coupée d'une moustache noire de grenadier, portait deux gros yeux tout ronds, tellement hors de leur orbite qu'on craignait à chaque instant de les voir tomber. Différences plus grandes encore comme aptitudes et comme talents : Balzac, de son début à sa fin, est resté homme de lettres, romancier gagnant sa vie et sa gloire à la pointe de sa plume. Laurent-Jan, dessinateur et décorateur, jugeait la littérature en sa qualité de peintre et la peinture en sa qualité d'écrivain. Il a dû un peu de célébrité à sa plume, mais c'est son crayon qui lui a rapporté le plus solide de sa fortune, c'est-à-dire le pain quotidien. Balzac a étonné son temps et la postérité par sa fécondité torrentueuse, sa puissance inlassable. Il a laissé une œuvre devant laquelle on éprouve un peu de l'étonnement qui vous saisit à la vue du Colisée. Bayle, penseur prolifique, qui représente à lui seul une Encyclopédie, disait de lui-même : « J'ai porté ma cervelle sur mes épaules ». C'est de cette manière que Balzac a porté, sans fatigue apparente, son imagination. Ce sont tous deux des coltineurs invraisemblables, des forts de la Halle aux Lettres. Laurent-Jan n'a jamais accompli de pareilles prouesses. Il se peut qu'il ait songé à passer à la postérité, en se disant qu'il y arriverait d'autant plus vite qu'il était moins chargé. Et il est allé vers elle les mains dans les poches, avec deux ou trois plaquettes légères. L'une d'elles a eu son heure de succès. Elle s'appelle *Misanthropie sans repentir*, jeu de mot sur la comédie de Kotzebue, *Misanthropie et repentir*. Les autres sont de piquants essais sur Ingres, Delacroix et Horace Vernet.

Laurent-Jan a donc peu écrit. Ses articles, qui paraissaient dans le *Charivari*, lui avaient acquis cependant la réputation d'un homme d'esprit. Ses amis mettaient ses bons mots, ses traits en circulation. Il appartenait à ce genre que nous qualifions de « rosse ». Il n'épargnait personne, paraît-il ; chacun avait son tour. Aussi la plupart des écrivains qui l'ont connu s'accordent-ils à dire qu'il était quinteux, hargneux, mauvais coucheur. Comment s'expliquer alors l'amitié réelle, la prédilection de Balzac pour lui ? Certes le cœur aussi, dans l'amitié, a ses raisons... La sympathie n'est pas matière à mettre en équation ou en formule. On peut toutefois avancer que cette amitié a des causes réelles.

Laurent-Jan, d'abord, pour un grand homme comme Balzac était un ami de tout repos.

A tout moment Balzac devait se féliciter d'avoir trouvé en Laurent-Jan un confrère, à l'égard de qui son amitié prenait le caractère — à ses yeux seuls — d'une haute protection. Ce qu'il aimait le plus dans la gloire de Laurent-Jan c'était celle qu'il lui avait donnée, par reflet. Et puis, et surtout, le décorateur-moraliste l'amusait. Balzac, qui faisait des plaisanteries et des traits souvent lourds — ses romans sont emplis de calembours, de coq-à-l'âne qui sentent le saute-ruisseau de province, — avait un faible pour les mots imprévus et gais, les saillies bouffonnes, les boutades paradoxales, — et c'est justement ce qui marque le talent de Laurent-Jan, à en juger par ses rares écrits ou les anecdotes dont il est sinon le héros, du moins l'un des premiers rôles. Avant de citer des pages de Laurent-Jan, pages oubliées, que nos lecteurs connaissent, mais qu'ils reliront sans déplaisir, je rappellerai un passage du *Balzac en pantoufles*, de Gozlan, dans lequel Laurent-Jan ne figure pas à son désavantage et qui donnent une idée de sa manière.

Balzac n'admettait sur sa table que du thé incomparable, introuvable, fabuleux. Il n'en donnait jamais aux profanes et rarement à ses amis. « Aux fêtes carillonnées seulement, l'escortait la boîte kamtschadale... » Ce thé avait une histoire. « C'étaient des jeunes filles vierges qui le cueillaient avant le lever du soleil et le portaient en chantant aux pieds de l'empereur. » L'empereur en avait accordé quelques poignées à l'empereur de Russie, d'un ministre duquel Balzac tenait sa provision précieuse.

Le dernier envoi, celui d'où procédait le thé jaune d'or, donné à Balzac par M. de Humboldt, avait failli rester en route. Il était arrosé de sang humain. Des Kirghises et des Tartares Nogaïs avaient attaqué la caravane russe à son retour, et ce n'est qu'après un combat très long et très meurtrier qu'elle était parvenue à Moscou, sa destination. C'était, comme on le voit, une espèce de thé des Argonautes. L'histoire de l'expédition, que nous abrégeons beaucoup, ne finissait pas absolument là ; celle de ses étonnantes propriétés y faisait suite ; trop étonnantes ! Si l'on prend trois fois de ce thé d'or, prétendait Balzac, on devient borgne ; six fois on devient aveugle ; il faut se consulter. Aussi lorsque Laurent-Jan se disposait à boire une tasse de ce thé digne de figurer dans les endroits les plus bleus des *Mille et une nuits*, il disait :

— Je risque un œil : servez !

Dans ses écrits Laurent-Jan est bien l'homme de cette repartie. Après quelques recherches infructueuses, j'ai fini par découvrir un exemplaire de *Misanthropie sans repentir*. C'est un petit volume in-16, publié chez Hetzel, ami de Balzac, et qui porte la date de 1856. Nos aînés l'ont lu sans doute, mais je me suis assuré que les hommes de notre génération ne le connaissaient guère. C'est ce qui me permet d'en détacher quelques parties piquantes.

Laurent-Jan s'y complaît à jongler avec des paradoxes. Par exemple, il traite du *Despotisme des lunettes*.

Il est vrai que certains hommes poussent l'effronterie jusqu'à noircir leurs verres, toujours pour y mieux voir. *Noircir*, entendez-vous ! Il en est même, chose triste à regarder, qui exagèrent ce luxe de défiance en se calfeutrant vert jusqu'aux oreilles. Est-ce assez d'imposture ? Est-ce assez se railler des gens ?

A ces hommes-là, nous demanderons ce qu'ils penseraient d'un sourd qui se boucherait les oreilles afin de mieux entendre.

Du reste, la nécessité où se trouvent tous ceux qui portent des lunettes de regarder par-dessus ou par-dessous quand ils ont réellement intérêt à y voir est une preuve sans réplique de leur duplicité.

Non, le but de ces hommes perfidement habiles n'est pas d'y voir *plus*, mais d'être vus *moins*.

Et plus loin :

Dire qu'un regard est faux est du reste une sottise : il est très franc, au contraire, puisqu'il dit lui-même : *Je suis faux*.

Voilà la note. Laurent-Jan excelle dans l'aphorisme, l'axiome court, léger, jeu de pensées ou jeu de mots, toujours original et souvent même profond. Exemples :

Toute vertu est doublée d'un vice. Etre vertueux c'est s'habiller à l'endroit.

Pour bien juger les femmes honnêtes, il faut beaucoup connaître celles qui ne le sont pas.

Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu *hais*.

Il est une chose qu'une femme pardonne moins qu'un manque de respect en public : c'est trop de respect en particulier.

Je ne saurais mieux terminer qu'en citant quelques articles du décalogue intitulé : *Ce que c'est qu'une femme qui sort*. Ce décalogue est le morceau principal, le chef-d'œuvre de Laurent-Jan :

I. Toute femme seule qui, sans s'inquiéter du soleil, de l'ombre, du temps et du chemin, va légère et sérieuse, droit devant elle, et qui, sans avoir l'air de se hâter et sans paraître voir personne, déjoue tout le monde, est à coup sûr une femme qui sort.

II. Semblable aux anges qui traversent les tempêtes sans éteindre leur nimbe de feu ni mouiller leurs blanches ailes, une femme qui sort a toujours autour d'elle une auréole de beau temps.

Par le plus triste ciel, la pluie s'écarte de son front et le pavé s'avance blanc sous son pied qui l'effleure à peine. Quelque temps qu'il fasse, une femme qui sort arrive donc toujours où elle va — parfaitement immaculée. Au retour, il est vrai, l'auréole a disparu, mais ce n'est alors qu'une femme qui revient.

V. Une femme qui a sa voiture à elle ne commence à sortir que du moment où elle en descend. Toute femme qui, partie à pied, prend une voiture de place, est une femme qui sort du moment où elle y monte.

VI. Avant d'arriver où elle ne veut pas être vue, une femme qui sort va toujours où elle veut qu'on la voie.

VIII. Une femme qui sort prend toujours le côté opposé où elle va.

X. Un sot salue une femme qui sort, un fat l'évite en souriant, un galant homme ne la rencontre jamais.

En vérité, ne vous expliquez-vous pas maintenant l'amitié de Balzac pour ce La Rochefoucauld de chez Tortoni ?

JOSEPH GALTIER.

Silhouettes de musiciens

SAINT AUGUSTIN

Il nous a laissé lui-même son image et nous ne ferons guère ici que la retracer.

Il a dit : « Vous avez délivré mon âme, Seigneur, du plaisir de l'oreille. » Et c'est une parole terrible pour les musiciens.

Mais voici comme il se reprend aussitôt :

« Cependant, lorsque j'écoute vos louanges, chantées par une voix belle, harmonieuse, habile ; comme les paroles de votre Ecriture forment en quelque sorte l'âme du chant, je me sens encore, quoique moins qu'autrefois, touché de plaisir. Cette douce mélodie semble demander quelque place dans mon cœur ; elle en réclame même une avantageuse et j'ai de la peine à voir juste laquelle je dois lui donner.

» Quand je prends garde que l'ardeur de la piété s'excite plus aisément en nous par ces divines paroles, lorsqu'elles sont chantées ainsi ; quand je réfléchis que toutes les affections de notre âme ont dans le chant et dans la voix des accents et des modulations qui les éveillent par des rapports secrets, je suis pour la bonté de la mélodie ; mais je crains en même temps que la douceur et la suavité des sons ne m'en fasse faire plus de cas qu'il ne faudrait. Je découvre que ce plaisir, si propre à énerver la vigueur de l'esprit, me trompe souvent. Au lieu de suivre docilement la raison, il prend quelquefois les devants et prétend la mener à sa guise. Voilà par où je pèche sans y prendre garde d'abord, mais je ne tarde pas à m'en apercevoir. Quelquefois la crainte de ces surprises, me poussant trop loin, me jette dans un excès de sévérité, qui irait à éloigner de mes oreilles et de l'église tout ce qu'il y a d'agréable et de doux dans le chant.

» Mais lorsque je me souviens des larmes que je répandais aux chants de l'église, dans les premiers temps de mon retour à la foi ; lorsque je réfléchis que, présentement même, ce ne sont pas les accents de la voix qui me touchent, mais les choses, je reviens à croire que la mélodie est d'une grande utilité.

» Ainsi je suis comme en balance entre la crainte de laisser aller mon oreille au plaisir du chant et l'avantage que mon expérience me fait connaître qu'on en peut retirer. Mais après tout je me sens porté à approuver la coutume de chanter dans l'église, car le plaisir de l'oreille aide les faibles et fait naître dans leur cœur le sentiment de la piété. Je ne donne pourtant pas encore ce que je viens de dire pour une décision arrêtée ; car lorsqu'il m'arrive d'être plus touché du chant que de ce qu'on chante, je reconnais que je pèche et mérite punition et j'aimerais mieux alors qu'on n'eût point chanté.

» Voilà où j'en suis. Mêlez vos larmes aux miennes, vous dont les bonnes œuvres sont le fruit du soin que vous avez de régler l'intérieur de vos cœurs. Pour ceux qui ne cherchent point à mettre l'ordre dans leurs affections, ils ne seront point touchés de mes maux. Mais vous, mon Seigneur et mon Dieu, vous à qui j'expose ma misère, exaucez-moi, guérissez-moi ! » (1)

Une telle page est féconde : elle nous donne des leçons d'art, des leçons d'âme aussi.

Saint Augustin d'abord a très bien aperçu que le rapport secret des sentiments avec les sons forme l'objet ou plutôt la nature et l'essence même de la musique en général. Et cette vue est d'un musicien.

Il a proposé d'autre part à certaine musique particulière, la musique d'église, un idéal que l'église a conservé durant des siècles et que depuis des siècles elle a perdu. Le chant dont « les paroles de l'Ecriture forment en quelque sorte l'âme » et d'où « le sentiment de la piété » naît seul en nous ; le chant qui « suit docilement la raison » et dont « le plaisir » accroît, au lieu de l'énerver, « la vigueur de l'esprit » ; le chant qui nous touche moins par les accents de la voix que par les choses qu'elle chante ; ce chant, on le connaît, ou plutôt, hélas ! on ne le connaît plus. C'est le chant grégorien d'abord, et puis le chant *alla Palestrina* ; surtout le chant *grégorien*.

Vous savez qu'un admirable artiste, M. Charles Bordes, s'est voué tout entier, depuis quinze ans au soin de les relever et de les répandre l'un et l'autre. Et vous n'ignorez pas non plus quel fut, il y a peu de mois, le prix de son zèle ; quel affront il a souffert de ceux-là qui devaient le plus l'honorer et le bénir. La maison de Dieu s'est fermée à la musique divine. Comme le Verbe lui-même, le génie musical qui l'a traduit le mieux, a été parmi les siens, et les siens ne l'ont point reçu.

Les paroles du grand évêque, et ses plaintes, enferment des vérités encore plus profondes et le combat qu'elles trahissent ne se livre pas seulement dans l'ordre de la musique sacrée. Au théâtre ainsi qu'à l'église — toute l'histoire musicale en témoigne — les notes et les mots sont en *guerre* et, comme Jacob avec l'ange, les sens luttent avec l'esprit.

Qui donc enfin, parmi ceux qui font de leur art toute leur vie, leur joie, fût-ce la plus pure, et même leurs plus saintes amours ; qui donc, à de certaines heures, ne sent au fond de soi-même se poursuivre le duel incessant et mystérieux ?

L'artiste alors éprouve une noble inquiétude. Le Bien et le Beau se disputent son âme et parfois la déchirent. Il les avait crus inséparables, peut-être identiques ; il ne voit plus entre eux que la différence, la contradiction possible et l'inégalité certaine. Il doute si le καλοκἀγαθός de la Grèce, qu'il avait pris pour devise, exprime un rapport nécessaire, et si les hommes, les peuples, les siècles qui choisirent la beauté firent le meilleur choix. Il veut alors, lui aussi, « mettre de l'ordre dans ses affections et régler l'intérieur de son cœur ». Il le veut trop tard ou trop faiblement, et, trop aimée, « la douce mélodie » garde la place, la place avantageuse, la première peut-être, qu'il lui a donnée en son âme.

Etrange et douloureux conflit ! Quand notre maître, notre César, est le Beau, qui nous dira ce qui est à César et ce qui est à Dieu ?

De cette crise esthétique et morale on sait comment un Augustin est sorti. Mais qu'il l'ait seulement traversée, qu'il en ait souffert avec cette violence, il semble que cela mette le dernier trait à sa figure, qui fut en tout d'une si dramatique beauté.

CAMILLE BELLAIGUE.

NOUVELLES DU JOUR

MM. Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et Berthelot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, ont écrit au ministre de l'instruction publique pour attirer son attention sur la situation suivante :

La commission administrative de l'Institut ayant appris qu'il serait question de faire passer les trains du chemin de fer métropolitain sous les fondations mêmes des bâtiments affectés aux services officiels de l'Institut et spécialement, d'après les plans proposés, sous un pilier qui supporte la salle consacrée aux séances ordinaires des Académies qui y siègent quatre fois par semaine, croit devoir appeler l'attention du gouvernement à la fois sur les risques de ce projet au point de vue de la solidité des bâtiments et sur les entraves que le bruit continuel résultant d'un passage incessant des trains, et transmis directement par le sol à une profondeur de quelques mètres, serait susceptible d'apporter à la tenue des séances de l'Académie.

Le ministre, à la suite de la réception de cette lettre, a décidé de faire étudier la pétition qui lui était soumise.

L'agence *Paris-Nouvelles* a communiqué aux journaux l'information suivante :

Nous apprenons à la dernière heure que M. Sully Prudhomme, dont la santé laisse toujours beaucoup à désirer, a envoyé au garde des sceaux sa démission de membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur.

Il serait question, croyons-nous, d'offrir sa succession à M. Gréard, recteur honoraire de la Faculté de Paris, grand-croix de la Légion d'honneur.

Par décret, les justices de paix des 1er et 3e cantons de Reims sont réunies sous la juridiction du juge de paix du 3e canton.

LA LIGUE DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

La Ligue de la liberté d'enseignement a donné hier soir une grande réunion, sous la présidence de M. Georges Berger, député républicain progressiste de la Seine.

Sur l'estrade avaient pris place, aux côtés du président et de M. Brunetière, de l'Académie française, qui devait conférencier, les principaux membres du comité de la Ligue, parmi lesquels MM. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, Albert Vandal, Thureau-Dangin, comte d'Haussonville, de l'Académie française ; Gebhart et de Lapparent, de l'Institut ; Charles Benoist, Aynard, Darblay et Ballande, députés ; Alicot, ancien député ; Sallantin, conseiller honoraire à la Cour de cassation ; François de Witt-Guizot ; Isaac, président de la Chambre de commerce de Lyon, etc.

M. Rousse, de l'Académie française, s'est excusé par lettre de ne pouvoir, comme il l'avait promis, apporter le concours de sa parole en faveur de l'œuvre entreprise par la Ligue. Mais il estime que ce qu'il aurait pu dire, d'autres le diront mieux que lui. Ce qu'il veut et ce qu'il réclame avec tous ses collègues, c'est la liberté : « Non pas, écrit-il, cette liberté menteuse qui n'est que le prête-nom de l'enseigne démocratique de la servitude ; mais la liberté tout entière, égale pour tous, qu'aucun parti ne puisse, en passant au pouvoir, étouffer sous ses édits et ses décrets ; à laquelle aucun culte, aucune secte, aucune église ni aucune pagode ne puisse imposer ses croyances ou ses superstitions, ses rites ou ses liturgies, ses pontifes ou ses oracles. » En terminant, Me Rousse s'exprime ainsi :

Dites-leur, surtout, que l'on peut bien ajourner une liberté promise — (celle-ci a bien attendu plus de cinquante ans à la porte des assemblées) — mais qu'une fois donnée ou conquise, on ne la reprend pas sans danger ; mais puisqu'il s'agit ici de liberté de conscience dites-leur que fût-on Louis XIV, on ne révoque pas impunément l'Edit de Nantes. Cela ne porte bonheur à personne.

M. Georges Berger, prenant ensuite la parole, reconnaît à l'Etat le droit absolu de surveiller sans parti-pris les écoles libres, mais il lui refuse celui de s'attribuer le monopole arbitraire de l'enseignement.

Après la lecture d'un rapport de M. François de Witt-Guizot, secrétaire de la Ligue, qui mentionne qu'en moins de trois mois la Ligue a déjà recueilli 250,000 adhésions, la parole est donnée à M. Brunetière.

L'éloquent conférencier expose le but de la Ligue qui a été créée exclusivement pour la défense ou plutôt la revendication de la liberté de l'enseignement. « Nous ne défendons la liberté, dit-il, que pour elle-même. » Il fait appel aux pères et aux mères de famille qui, dans une démocratie, ne sauraient se désintéresser du problème si important de l'éducation. Et, comme conclusion, il cite ces paroles de Mme de Staël : « C'est la liberté qui est ancienne et la servitude qui est nouvelle. »

Avant de lever la séance, M. Georges Berger donne lecture de l'ordre du jour suivant qui est adopté à l'unanimité :

Les membres de la réunion résolus à conserver en France le droit d'enseigner, se déclarent décidés à lutter sans relâche pour la défense de la liberté d'enseignement inséparable de toutes les libertés.

Invitent les citoyens français à s'associer énergiquement à cet effort ;

Demandent aux mandataires du suffrage universel à tous les degrés de s'inspirer dans l'exercice de leurs mandats de ces principes qu'il n'est pas permis à une République de renier.

L'INTERDICTION DU BRETON

L'Indépendance bretonne publie la lettre suivante :

Mon cher directeur,

Plusieurs maires nous ayant déjà consultés sur la conduite qu'ils doivent tenir vis-à-vis de la circulaire ministérielle interdisant la langue bretonne dans les églises, nous leur avons conseillé de rayer sur le certificat de résidence des desservants la partie relative au catéchisme et aux instructions faites dans les églises.

Aucune loi, en effet, n'oblige les maires à pénétrer dans les églises pour assister au catéchisme ou pour écouter les sermons.

Nous estimons donc que la circulaire de M. Combes est absolument illégale, et qu'il est du devoir des maires de rayer sur le certificat de résidence des desservants toute la partie relative à la langue bretonne.

Veuillez etc.

H. DERRIEN, député de la 1re circonscription de Lannion ; Vicomte du ROSCOAT, député de la 1re circonscription de Guingamp ; L. OLLIVIER, député de la 2e circonscription de Guingamp.

L'INCIDENT AUGAGNEUR-ROBIN

Nous avons signalé en son temps, l'incident qui s'est produit entre M. Augagneur, maire socialiste de Lyon, et M. Robin, conseiller radical-socialiste, contre qui le maire a pris un arrêté le relevant de ses fonctions d'adjoint à la mairie. Cet incident a fait hier, au conseil municipal de Lyon, l'objet d'un vif débat.

M. Robin explique que l'arrêté pris contre lui est mal fondé. Cet arrêté est basé sur des propos que M. Robin aurait tenus, au sujet des conséquences financières de la suppression des octrois lyonnais, à M. Gex, conseiller municipal de Chambéry, et que celui-ci aurait rapportés dans une séance. Or, plusieurs documents, notamment les lettres de M. Gex et du maire de Chambéry au maire de Lyon, établissent que les paroles incriminées n'ont pas été tenues. M. Robin ajoute que, puisque le maire affirme qu'il y a des divergences entre eux, il prie le conseil d'accepter sa démission d'adjoint.

M. Chevrot s'élève énergiquement contre les procédés de M. Augagneur à l'égard de son conseil municipal.

Le maire, dit-il, a manqué à son devoir le plus élémentaire. Il avait, certes, le droit au point de vue légal ; mais, au point de vue moral, il a pris une décision qui n'appartient qu'au conseil. M. Augagneur a fait acte d'autorité ; or, il n'y a qu'un maître, c'est le conseil.

M. Augagneur a outrepassé, sinon son droit, tout au moins les convenances.

M. Chevrot conclut en déposant l'ordre du jour suivant sur lequel il demande le vote secret :

Le conseil municipal, regrettant profondément l'arrêté du maire, du 6 novembre, pris sans son avis préalable, passe à l'ordre du jour.

Le maire répond qu'il n'est pas sorti des limites légales.

Et les propos suivants s'échangent :

M. Augagneur. — Je demande à M. Chevrot s'il maintient son ordre du jour.

M. Chevrot. — Vous avez l'air de me menacer de quelque chose. Je ne crains rien et maintiens mon ordre du jour.

M. Robin. — Je tiens à faire observer que je n'ai même pas été interrogé par le maire avant d'être révoqué.

M. Augagneur. — Je constate que personne n'a nié la légalité de mon arrêté. On a voulu voir dans mon acte une sorte d'attentat contre la solidité du bloc républicain ; cela est absolument faux, puisque je suis l'élu de ce bloc. Il ne s'agit pas de politique. Je n'ai pris mon arrêté qu'après m'être renseigné. Chaque fois que M. Robin parlait de la réforme des octrois, il le faisait en termes semblables à ceux qui ont été relevés contre lui.

Mais il y a autre chose : M. Robin, délégué à la voirie, ne présentait pas les garanties suffisantes. Le conseil doit choisir entre deux politiques, l'une de loyauté et de probité, l'autre de compromission avec les intérêts particuliers. J'aurais voulu éviter ce débat ; mais puisqu'il le faut, je dirai tout.

M. Robin. — Je demande la nomination d'une commission d'enquête sur ces insinuations.

M. Augagneur. — La ville dut faire depuis deux ans un très grand nombre d'expropriations, notamment dans le quartier Saint-Paul. Or, M. Robin présenta avec avis favorable une expropriation dont le montant était exagéré et au sujet de laquelle l'ingénieur de la voirie avait donné un avis défavorable.

M. Robin. — Vous prépariez vos dossiers de longue date.

M. Augagneur. — M. Robin accorda un délai à un débiteur de la ville sans aucune raison. Je trouvai cela louche, et il me parut qu'il y avait opposition entre les fonctions de M. Robin et ses intérêts.

M. Robin (se levant et protestant avec véhémence). — Je demande à m'expliquer devant une commission d'enquête. Jamais le maire ne m'a fait la moindre observation et ne m'a demandé d'explication. J'ignore ce qu'on me reproche et je m'indigne contre de tels procédés.

M. Augagneur. — Quant à M. Chevrot, je pourrais lui reprocher également certains actes de son administration.

M. Robin. — Depuis un an, monsieur le maire, vous faites suivre vos collègues. Vous voulez déballer, c'est entendu, nous déballerons. Je ne veux rien répondre à l'heure actuelle ; vous avez émis des accusations nettes, publiques, nous nous expliquerons devant une commission, vous m'appartenez.

Plusieurs ordres du jour sont déposés.

Après une orageuse discussion, le maire met aux voix un ordre du jour de M. Gailleton ainsi conçu :

Le Conseil, considérant que le maire a usé du droit que lui confère la loi en prenant l'arrêté du 6 novembre, passe à l'ordre du jour et décide la nomination d'une commission d'enquête sur les accusations portées par le maire.

M. Chevrot se rallie à cet ordre du jour.

L'expression de confiance à l'égard du maire est ajoutée à l'ordre du jour Gailleton par M. Voidier, malgré l'opposition de certains conseillers qui estiment que le vote de confiance ne devrait être émis qu'après la discussion du rapport de la commission d'enquête.

L'ordre du jour de MM. Gailleton et Voidier est adopté par 30 voix, 1 bulletin blanc et 13 abstentions.

Le Conseil nomme ensuite une commission d'enquête de sept membres.

(1) *Confessions*, liv. X, ch. XXXIII.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France